



FEVRIER 2024

Adhésion 2024 : 1 € par enfant

Office Intercommunal
des Sports et Loisirs
CANTON DE CLISSON

DECOUVERTE DE L'EQUITATION

Activités ouvertes à tous les enfants domiciliés dans le canton

TARIF : 8€

HARAS DES L

Cugand, Le Haut Noyer,
Route d'Hucheloup

(Age des enfants : 6-10 ans)

2 Mardi 5 mars
de 9h30 à 12h30

CENTRE HIPPIQUE DES 3 PROVINCES

Gétigné, La Saulnerie

(Age des enfants : 6-13 ans)

1 Jeudi 29 février
de 9h à 12h30

3 Jeudi 7 mars
de 9h à 12h30

Équipement : Bottes obligatoires, pantalon, gants, survêtement usagé,
K-way, boisson, goûter

INSCRIPTION

Mardi 13 février 2024
de 18h30 à 19h30

au Complexe Sportif de St-Lumine-de-Clisson
Aucune inscription ne se fera en dehors de cette date!

email: oisl.valleedeclisson@gmail.com

TRANSPORTS

- à la charge des parents :

Lorsque le transport est à la charge des parents ceux-ci doivent s'assurer, au début de chaque séance, de la présence de l'encadrement avant de laisser leur enfant.

La responsabilité des encadrants cesse dès la fin de l'activité.

Les parents chargés d'emmener les enfants aux activités doivent respecter précisément les horaires de début et de fin de stages.

- en autocar :

Lorsque le transport s'effectue en autocar l'heure indiquée est l'heure de départ du car. La responsabilité des organisateurs débute lorsque l'enfant monte dans le car et se termine au retour lorsqu'il en est descendu.

ASSURANCES

L'Office Intercommunal des Sports et Loisirs (OISL) du canton de Clisson est assuré en responsabilité civile par contrat auprès de Groupama Loire Bretagne. Nous attirons votre attention, en cas de responsabilité engagée de votre enfant même pendant les activités, sur l'intérêt de vérifier que votre assurance couvre bien votre enfant pour la responsabilité civile vie privée, ainsi que l'assurance scolaire et extra-scolaire est bien acquise et adaptée aux activités proposées par l'OISL et pratiquées par votre enfant. L'autorisation parentale que vous signerez lors des inscriptions confirmera votre garantie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

INSCRIPTIONS

L'âge pris en compte est l'âge au jour de l'activité.

Le jour des inscriptions il vous faut :

- Nous remettre une fiche d'autorisation parentale de participation aux activités. Cette autorisation est valable jusqu'à la fin de l'été.
- Nous remettre, si cela est demandé, les pièces suivantes : certificat médical, brevet de natation,
- Compléter une fiche d'inscription par participant et se faire attribuer un numéro d'inscription à la table d'accueil.
- Régler l'adhésion à OISL. L'adhésion est valable jusque la fin de l'été (non remboursable).
- Régler le montant de la participation aux activités choisies. (Non remboursable. En cas d'absence nous vous invitons à nous proposer un remplaçant). Une annulation de notre part entraînera un remboursement.



O.I.S.L. Canton de Clisson
oisl.valleedeclisson@gmail.com
oisl-valleedeclisson.kalisport.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION

INSCRIPTIONS

L'âge pris en compte est l'âge au jour de l'activité.

Le jour des inscriptions il vous faut :

- Nous remettre une fiche d'autorisation parentale de participation aux activités. Cette autorisation est valable jusqu'à la fin de l'été.
 - Nous remettre, si cela est demandé, les pièces suivantes : certificat médical, brevet de natation,
 - Compléter une fiche d'inscription par participant et se faire attribuer un numéro d'inscription à la table d'accueil.
 - Régler l'adhésion à OISL. L'adhésion est valable jusque la fin de l'été (non remboursable).
 - Régler le montant de la participation aux activités choisies. (Non remboursable. En cas d'absence nous vous invitons à nous proposer un remplaçant).
- Une annulation de notre part entraînera un remboursement.

Les documents sont téléchargeables sur le site oisl-valleedeclisson.kalisport.com

TRANSPORTS

- à la charge des parents :

Lorsque le transport est à la charge des parents ceux-ci doivent s'assurer, au début de chaque séance, de la présence de l'encadrement avant de laisser leur enfant.

. La responsabilité des éducateurs cesse dès la fin de l'activité. Les parents chargés d'emmener les enfants aux activités doivent respecter précisément les horaires de début et de fin de stages.

- en autocar :

Lorsque le transport s'effectue en autocar l'heure indiquée est l'heure de départ du car. La responsabilité des organisateurs débute lorsque l'enfant monte dans le car et se termine au retour lorsqu'il en est descendu.

ASSURANCES

L'Office Intercommunal des Sports et Loisirs (OISL) du canton de Clisson est assuré en responsabilité civile par contrat auprès de Groupama Loire Bretagne. Nous attirons votre attention, en cas de responsabilité engagée de votre enfant même pendant les activités, sur l'intérêt de vérifier que votre assurance couvre bien votre enfant pour la responsabilité civile vie privée, ainsi que l'assurance scolaire et extra-scolaire est bien acquise et adaptée aux activités proposées par l'OISL et pratiquées par votre enfant.

L'autorisation parentale que vous signerez lors des inscriptions confirmera votre garantie.

Adhésion 2024 : 1 €

AVRIL 2024

Office Intercommunal
des Sports et Loisirs
CANTON DE CLISSON



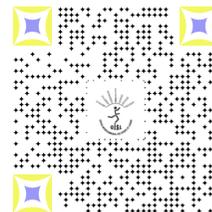
INSCRIPTIONS

Mardi 9 avril 2024
18h30 - 19h30.

au Complexe Sportif de

St-Hilaire-de-Clisson

Aucune inscription ne se fera en dehors de cette date.



TRAMPOLINE



1

25 activités

2 heures



LASER GAME



2

2 parties



La sortie nécessite
impérativement
6 accompagnateurs.

Faites-vous connaître
dès maintenant par mail
oisl.valleedecisson@gmail.com



Encadrement et lieu : Trampoline44 et LaserGame Evolution,
Saint Sébastien sur Loire

Transport : Car • Départ 10h15 : piscine de Clisson
• Retour 16h15 : piscine de Clisson

Equipement : Tenue de sport, pique nique, boisson, + eau

Sécurité: Pas de bijoux, ni de boucle d'oreille